

Nancy, le 09 septembre 2017

Les IEN STI de l'Académie Nancy-Metz

Aux enseignants STI de la voie professionnelle
Aux directeurs délégués des formations
professionnelles et technologiques

Sous couvert du chef d'établissement

Objet : lettre de rentrée 2017- 2018

Pour toutes les disciplines la lettre de rentrée se décline en deux parties. La première, rédigée par l'ensemble des IA-IPR et IEN2D de l'académie, s'adresse à tous les professeurs des collèges et des lycées.

La deuxième partie est spécifique à chaque discipline.

1. Partie commune

Nous tenons en préambule à remercier tous les professeurs qui se sont investis fortement dans leur mission d'enseignement, de formation et d'accompagnement au cours de l'année 2016-2017.

Cette rentrée 2017 voit le début de l'application des nouvelles modalités d'inspection et d'accompagnement des carrières. En complément à la lecture du décret et de la circulaire de rentrée 2017, il nous a paru utile d'apporter des précisions sur ces modalités. La réforme de l'évaluation des personnels enseignants, d'éducation et d'orientation-psychologues adossée à la refonte des Parcours Professionnels des Carrières et des Rémunérations (P.P.C.R.) introduit des rendez-vous de carrière qui se substituent à l'actuelle notation. Ces rendez-vous de carrière sont l'occasion de reconnaître la valeur professionnelle des personnels afin de leur permettre d'accéder d'une part, aux avancements accélérés du 6e au 7e échelon et du 8e au 9e échelon et d'autre part, à la hors classe de leur corps.

Les rendez-vous de carrière

1. Qui est concerné ?

Les personnels enseignants, d'éducation et psychologues se situant au 1^{er} septembre 2017 :

- dans la première année du sixième échelon ;
- ou entre 18 mois et 30 mois du huitième échelon ;
- ou dans la deuxième année du neuvième échelon.

2. Comment serez-vous informé si vous êtes concerné par cette procédure ?

Les services du rectorat ont prévenu les intéressés avant la rentrée.

3. Quel sera le déroulement ?

La semaine au cours de laquelle prend place le rendez-vous de carrière - inspection et entretien - est communiquée à l'enseignant un mois à l'avance par l'inspecteur. La date et l'horaire sont précisés une dizaine de jours avant l'inspection. Le rendez-vous de carrière comporte une inspection en classe, suivie d'un entretien avec l'inspecteur. Cet entretien est l'occasion d'un retour sur la séance observée et d'échanges sur la période écoulée. Un deuxième entretien a lieu entre l'enseignant et son chef d'établissement. Il se déroule dans un délai maximal de 6 semaines après l'inspection. L'appréciation générale portée par chacun des évaluateurs fait l'objet d'un échange préalable entre eux.

Complété et signé par l'inspecteur et par le chef d'établissement, le compte-rendu d'évaluation professionnelle est communiqué à l'enseignant qui peut, à cette occasion, formuler par écrit ses observations.

4. Que faut-il fournir pour l'inspection ?

Une notice nationale est prévue, que chaque professeur sera libre de renseigner ou non. Le professeur inspecté devra prévoir un accès à son cahier de texte numérique, renseigné conformément à la circulaire du 6 septembre 2010 et la présentation de documents usuels (par exemple : documents de préparation, progression d'année ou planification de cycle, énoncés d'évaluations, productions d'élèves...). Il pourra également présenter tout document qu'il lui paraît utile de faire connaître à l'inspecteur.

5. Quelle grille d'évaluation ?

Les grilles sont fixées par l'arrêté du 5 mai 2017. Elles s'appuient sur le référentiel des compétences des métiers du professorat et de l'éducation. L'évaluation des enseignants et des conseillers principaux d'éducation est partagée par deux évaluateurs : l'inspecteur et le chef d'établissement.

L'accompagnement

En dehors des rendez-vous de carrière, les corps d'inspection seront présents pour un accompagnement individuel des personnels. Cet accompagnement pourra répondre aux besoins exprimés par ceux-ci ou repérés lors d'une visite, d'un entretien ou d'une inspection. Il pourra être initié par les personnels d'inspection ou de direction ou à la demande des personnels. Ses objectifs sont de consolider et développer les compétences professionnelles, remédier aux difficultés rencontrées dans le cadre de la pratique professionnelle, accompagner un projet professionnel.

Vous accéderez directement aux contenus des textes suivants en cliquant sur les liens ci-dessous :

- **Circulaire de rentrée 2017 :**
http://www.education.gouv.fr/pid285/bulletin_officiel.html?cid_bo=113978
- **Décret du 5 mai 2017 :**
<https://www.legifrance.gouv.fr/affichTexte.do?cidTexte=JORFTEXT000034600973&dateTexte=&categorieLien=id>
- **Arrêté du 5 mai avec les grilles d'évaluation :**
https://www.legifrance.gouv.fr/jo_pdf.do?id=JORFTEXT000034632395
- **Référentiel de compétences des métiers du professorat et de l'éducation :**
<http://www.education.gouv.fr/cid73215/le-referentiel-de-competences-des-enseignants-au-bo-du-25-juillet-2013.html>

2. Lettre de rentrée STI – Voie professionnelle

La lettre de rentrée du groupe des inspecteurs « Sciences et Techniques Industrielles » de l'académie de Nancy Metz est un document qui a pour objectif de préciser le cadre de fonctionnement attendu par le corps d'inspection en concordance avec les préconisations nationales et académiques formulées au regard du référentiel des compétences professionnelles des métiers du professorat et de l'éducation (arrêté du 1er juillet 2013-BOEN n°30 du 25 juillet 2013).

A l'occasion de cette rentrée, nous souhaitons la bienvenue aux professeurs nouvellement affectés dans notre académie et félicitons les lauréats des concours 2017. Nous tenons également à remercier les enseignants qui s'investissent dans la formation continue des personnels et vous, toutes et tous, qui faites preuve d'un engagement au quotidien pour la réussite des apprenants de la voie professionnelle.

2.1 Résultats aux examens.

Globalement, le taux de réussite à l'examen du baccalauréat professionnel est en baisse, il s'établit à 80,2% (-2.5% par rapport à 2016).

| | 2016 | 2017 | Variation (en %) |
|------------|------|------|------------------|
| National | 82 | 81.2 | - 0.8 |
| Académique | 82.7 | 80.2 | - 2.5 |

Pour ce qui est du domaine de la Production, le taux de réussite diminue pour passer de 79.2 à 75.5 (- 3.7% par rapport à 2016).

| | 2016 | 2017 | Variation (en %) |
|------------|------|------|------------------|
| National | 79.9 | 78.9 | - 1 |
| Académique | 79.2 | 75.5 | - 3.7 |

Quant au taux de réussite en CAP, il est en baisse passant de 83.0% à la session 2016 à 80.7% en 2017. En ce qui concerne le BEP, les résultats se stabilisent avec 82% en 2017 contre 82.3% en 2016. Les résultats du brevet professionnel sont de 70%, et 84% pour les mentions complémentaires (niveau 5).

2.2 Répartition des filières à compter du 1^{er} septembre 2017.

| | |
|-------------------------|---|
| Philippe ALBERT | Génie électrique : Métiers de l'électrotechnique - Systèmes électroniques et numériques |
| Régis BIENFAIT | Génie mécanique productive - Outillage - Microtechniques - Maintenance des équipements - Conduite et pilotage des systèmes industriels - Ascensoriste - Aéronautique - Fonderie - Champ professionnel de SEGPA : production industrielle |
| Jean-Philippe DUFOUR | Arts graphiques - Communication visuelle - Photographie - Enseigne & signalétique - Arts du verre - Arts de la broderie - Lutherie Archeterie - Ferronnerie |
| Didier ESSELIN | Bâtiment et Travaux publics - Génie civil Construction économie & Assistant en architecture - Géomètre - Métiers de la pierre - Conduite d'engins de TP - Couverture - Tir de mines - Conduite routière - Champ professionnel de SEGPA : Habitat |
| En cours de recrutement | Structures métalliques - aluminium, verre et matériaux de synthèse - Plasturgie - Carrosserie - |
| Laurent MORETTI | Construction mécanique - Génie électrique (certifications niveau V) - Métiers de la mode - Métiers du pressing et de la blanchisserie - Technologie en 3 ^{ème} Prépa Pro |
| Christophe MÜLLER | Energétique - Logistique et environnement nucléaire - Carrosserie - Imprimerie : production graphique / production imprimée - Traitement de l'eau - Industries de procédés - Industrie papetière - Maintenance des véhicules - Maintenance des matériels - Champ professionnel de SEGPA : Espace Rural et Environnement |
| Dominique PERETTI | Métiers du bois - Arts du bois - Tapisserie d'ameublement - Finition - Carrelage - Optique et lunetterie |

2.3 Mode de communication enseignant - corps d'inspection

Tout courrier adressé à un inspecteur doit l'être par la **voie hiérarchique**. Tout message électronique doit être adressé, en copie, à votre chef d'établissement et à votre DDFPT.

2.4 Informations et préconisations du corps d'inspection

Nous avons l'ambition de faire de l'enseignement professionnel une voie d'excellence (conférence de presse pour la préparation de la rentrée 2017- 2018 : l'école de la confiance).

Les objectifs visés sont :

- rendre la voie professionnelle plus attractive ;
- renforcer le dialogue avec le monde professionnel ;
- créer une meilleure articulation dans la voie professionnelle entre les statuts d'élèves et d'apprentis ;
- favoriser les poursuites d'étude des bacheliers professionnels et leurs réussites ;
- contribuer à l'insertion professionnelle et sociale des jeunes.

a. Les IEN STI souhaitent rappeler la nécessité pour chacun de s'engager collectivement dans la construction de la stratégie globale de formation (SGF) avec l'appui du directeur délégué aux formations professionnelles et technologiques (DDFPT). La lisibilité de la formation pour l'ensemble des acteurs (apprenants, équipes pédagogiques, parents, partenaires économiques, ...) repose sur une construction et une rédaction du plan de formation à partir des compétences des référentiels de certification.

b. Une analyse réflexive des pratiques pédagogiques est attendue de la part des professeurs. Les équipes doivent être en mesure de porter un regard critique sur les résultats aux examens des sessions antérieures, de justifier leurs choix pédagogiques en lien avec le référentiel et en cohérence avec la réflexion collective concernant l'organisation et la coordination de la formation professionnelle.

c. Dans la voie professionnelle, le BOEN n° 13 du 31 mars 2016 "réussir l'entrée au LP" définit les actions suivantes :

- ❖ une amélioration de la transition entre la classe de troisième et le lycée professionnel pour mieux informer et préparer les collégien(ne)s et leurs familles sur les métiers et les spécificités de la formation professionnelle ;
- ❖ un accompagnement renforcé des élèves à leur entrée en lycée professionnel en appui d'une période d'accueil et d'intégration généralisée au début de l'entrée en lycée professionnel ;
- ❖ une période de consolidation et de confirmation de l'orientation sur la période septembre – Toussaint devant permettre une orientation progressive et réversible ;
- ❖ la suppression de toute évaluation certificative en classe de seconde afin de consacrer davantage de temps aux apprentissages.

d. Le cadre juridique de l'organisation des PFMP a été rénové en mars 2016 et instaure ou réaffirme les dispositions suivantes :

- ❖ une préparation à l'arrivée en entreprise pour tous les élèves. Ce temps se déroule au lycée, en amont ou au cours de la première période de formation en milieu professionnel ;
- ❖ la recherche des organismes d'accueil menée sous la responsabilité de l'équipe pédagogique, coordonnée par le Directeur Délégué à la Formation Professionnelle et Technologique ;
- ❖ un retour d'expérience aux structures d'accueil afin de valoriser leurs apports à la formation de l'élève et de renforcer le lien avec ces partenaires ;
- ❖ une évaluation de la qualité de l'accueil dont bénéficie le ou la stagiaire avec pour support l'annexe 4 du BO N°13 du 31 mars 2016 ;
- ❖ un encouragement des Périodes de Formation en Milieu Professionnel à l'étranger. Des évaluations certificatives peuvent y être réalisées lorsque la définition de l'épreuve le

permet. De plus, l'élève peut valider une unité facultative de mobilité dans le cadre d'une PFMP à l'étranger et obtenir l'attestation EuroMobipro correspondante.

- e. L'aménagement de la réforme du collège à partir de la rentrée 2017 (BOEN n°22 du 22-06-2017)
- ❖ Davantage de souplesse est donnée aux équipes pédagogiques dans l'organisation de leurs enseignements pour qu'elles puissent s'adapter aux besoins des élèves et porter le développement d'identités pédagogiques spécifiques pour leurs établissements.
- ❖ Les enseignements pratiques interdisciplinaires (EPI) et l'accompagnement personnalisé (AP) sont maintenus. Ce sont des enseignements complémentaires qui font partie des enseignements obligatoires. L'accompagnement personnalisé est destiné à soutenir et à améliorer les compétences et les connaissances des élèves. Les EPI permettent de construire et d'approfondir des connaissances et des compétences grâce à une réalisation concrète individuelle ou collective. L'établissement choisit une forme ou l'autre, ou les deux. C'est lui qui détermine le mode d'organisation le mieux adapté aux besoins de ses élèves.

Quels changements pour les enseignements pratiques interdisciplinaires ?

- ❖ Les EPI n'ont plus de thématique ni de nombre imposés sur l'année ou sur le cycle ; ils s'inscrivent toujours dans le cadre des programmes disciplinaires. Le carcan des thèmes imposés (6 obligatoires sur 8 proposés) pour les EPI est levé à la rentrée 2017 pour donner davantage de souplesse aux acteurs et leur permettre de faire le choix d'EPI plus adaptés à leur projet d'établissement. Les établissements qui le souhaitent peuvent continuer à s'inscrire dans le cadre des thématiques définies précédemment.
- f. Le certificat d'aptitude aux fonctions de formateur académique (CAFFA) a pour objectif de développer les compétences des formateurs en académie tout en contribuant au rapprochement des cultures professionnelles des formateurs. La présente certification vise à inscrire le candidat dans un cursus accompagné lui permettant en deux ans une appropriation progressive des enjeux et des compétences liées aux fonctions de formateur, en le préparant, en exercice, aux attendus de l'examen. (BOEN n°30 du 23 juillet 2015).

Nous encourageons tous les personnels, qui ambitionnent de faire évoluer leur champ de compétences, de s'inscrire dans cette démarche et de participer à la présentation du CAFFA qui aura lieu le 27 septembre 2017 à CANOPE à Nancy. La période d'inscription est programmée du 02 octobre au 06 novembre 2017.

- g. Nous vous invitons à consulter avec soin deux domaines du PAF, l'« interdisciplinaire » et le « transversal ». Vous y trouverez des dispositifs de formation qui répondent aux grands enjeux actuels en termes d'évolution des pratiques tels qu'ils sont fixés dans le cadre du PPCR (Protocole « Parcours professionnels, carrières et rémunérations »). Les réunions prévues en ce début d'année peuvent être un moment propice pour un temps d'échanges avec vos collègues, votre chef d'établissement, sur vos souhaits de formation, individuels ou partagés.

La campagne des inscriptions individuelles s'achèvera le mercredi 20 septembre 2017.

Ces préconisations non exhaustives s'inscrivent dans le cadre de l'autonomie des établissements et dans le respect des obligations réglementaires. Nous comptons sur votre investissement au service de la réussite des élèves et des apprentis de l'enseignement professionnel. Nous vous souhaitons une bonne année scolaire.

Le collège des IEN ET STI

Cette lettre actualise les lettres de rentrée des années précédentes auxquelles elle ne se substitue pas. Vous pouvez les trouver sur le site internet académique STI de la voie professionnelle.